

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 8 janvier 1997, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition par la Communauté urbaine, dans le cadre de la réalisation du parc du Confluent, d'un tènement immobilier situé allée Pierre de Coubertin à Lyon 7° et appartenant à la société ASTORG.

Ce tènement est constitué d'une parcelle de terrain nu d'une superficie de 54 204 mètres carrés, cadastrée section CK, numéro 1, et est actuellement partiellement réservé au POS de la ville de Lyon pour la réalisation du parc du Confluent, l'implantation de l'université Lyon I et la création d'une voie nouvelle.

Aux termes du compromis qui vous est proposé, ce bien serait acquis, libre de toute location ou occupation, au prix de 42 000 000 F admis par les services fiscaux.

Le versement du prix par la Communauté urbaine à la société ASTORG interviendrait aux conditions suivantes :

-40 000 000 F payables au plus tard le 10 mai 1997,

-2 000 000 F payables au plus tard le 30 mars 1998.

L'entrée en jouissance par la Communauté urbaine interviendrait le jour du règlement de la première échéance pour la partie du terrain actuellement non occupé, soit environ 48 500 mètres carrés, et pour le surplus du terrain à complète libération et au plus tard le 30 mars 1998, lors du paiement du solde du prix ;

**B - Propose** d'approuver ledit compromis, de l'autoriser à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir et de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu ledit compromis ;

Ouï l'avis de ses commissions domaine et administration générale, finances et programmation et urbanisme, habitat et développement social ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** ledit compromis et autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**2° - La dépense** en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 1997 - compte 211-800 - fonction 653 - opération 0097.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,